

LES RECOMMANDATIONS
DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE
G20 YEA 2023 – NEW-DELHI





LES RECOMMANDATIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Déployer ensemble le potentiel entrepreneurial face aux défis d'aujourd'hui et de demain

Engagée avec force et enthousiasme depuis sa création en 2007 dans la promotion de l'entrepreneuriat en France et à l'international, Citizen Entrepreneurs est un acteur clé du paysage associatif, chargé de constituer et de piloter la délégation d'entrepreneurs qui représente la France chaque année au Sommet du G20YEA (Young Entrepreneurs' Alliance). La 15e édition de ce G20 des Jeunes Entrepreneurs qui s'est déroulée à New Delhi du 12 au 15 juillet 2023 autour de la thématique « Hum, together we are one ! » fut un succès : elle a cristallisé l'ambition renouvelée de ces jeunes dirigeants du monde entier de partager une vision entrepreneuriale qui façonne l'avenir de manière responsable et durable.

La délégation française de 2023 rassemble 23 « Game Changers », engagés au cœur de l'économie, à la tête de start-ups prometteuses, de PME et ETI qui dominent leurs marchés. Ils représentent le cœur battant de l'entrepreneuriat français, couvrant un large spectre d'activités allant de l'IT à la Green Tech, de l'alimentaire au e-commerce. Ces jeunes dirigeants visionnaires et audacieux ont formulé cette année des recommandations qui ne sont pas seulement des réponses adaptatives et innovantes aux grands enjeux mondiaux tels que l'impact et la collaboration internationale, mais aussi une réponse concrète aux défis business quotidiens dans un contexte économique exigeant. Car le défi est de taille : il s'agit aussi de garantir la survie de leurs entreprises et préserver les emplois de leurs collaborateurs face aux incertitudes économiques.

Ces propositions, fruit d'une réflexion collective, mettent en avant l'entrepreneuriat comme levier de transformation. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux membres de la délégation 2023, pour leur engagement sans faille dans la rédaction de ce rapport.

Un grand merci également à nos partenaires, qui nous ont soutenus dans cette aventure, et à Monsieur le Ministre Bruno Le Maire, qui nous accorde l'honneur de recevoir ces recommandations. Ensemble, nous pouvons bâtir un monde où l'entrepreneuriat est un pilier central de progrès et d'innovation.

Areeba REHMAN
Présidente, Citizen Entrepreneurs



RECOMMANDATIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

I. Impact

Face aux enjeux planétaires liés au changement climatique, à la dégradation de la biodiversité et à la nécessité d'une transition vers une économie circulaire, nous considérons qu'il est impératif d'inclure la notion d'impact au cœur des stratégies d'action de l'État comme des entreprises.

1. **Dynamiser le "Small Business Act" à la française déjà proposé par Citizen Entrepreneurs en y intégrant une dimension éco-responsable pour soutenir les initiatives vertes tricolores portées par des start-ups, TPE et PME locales.** Pour faciliter l'accès aux marchés publics de ces petites entreprises et accroître leur représentation, il est essentiel de subdiviser les marchés et de simplifier les procédures. Ceci favoriserait ainsi les solutions novatrices et éco-responsables françaises.
2. **Simplifier la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) pour la rendre plus intuitive et plus accessible aux start-ups, TPE et PME et renforcer son orientation vers le développement durable.**
 - a. Clarifier le texte de loi afin que les start-ups, PME et TPE comprennent plus facilement les principaux domaines d'action attendus d'elles et les mettent en œuvre, évitant ainsi le recours systématique à des experts. Fixer des objectifs plus précis, concrets et mesurables pour leur donner à elles aussi les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois.
 - b. Permettre aux entreprises d'adapter leurs engagements en fonction de leur taille, de leur secteur d'activité et de leurs capacités.
 - c. Offrir des incitations et avantages fiscaux pour encourager les entreprises à adopter des pratiques durables et à responsabilité élargie et récompenser « les bons élèves ».
3. **Exiger une transparence accrue et un investissement responsable pour les grands groupes polluants afin de flécher des fonds significatifs vers des projets bénéficiant à la planète et à la société dans son ensemble.**
 - a. Imposer aux grands groupes de publier annuellement un rapport complet et détaillé sur leur bilan carbone, leur impact environnemental et social. Ce rapport devrait être facilement accessible, par exemple sur le site web de l'entreprise.
 - b. Encourager l'utilisation de normes internationales reconnues pour la mesure et la communication de ces critères.
 - c. Exiger une vérification indépendante par un organisme mandaté par l'État de ces rapports d'impact pour garantir l'exactitude et la sincérité des données communiquées.

- d. Instaurer une obligation pour ces grands groupes de réinvestir un pourcentage spécifié de leur chiffre d'affaires (CA) dans des initiatives liées au développement durable. Une partie des investissements concernerait des projets internes (recherche et développement de technologies plus propres, formation des employés sur les pratiques durables, mise en place d'infrastructures éco-responsables...) et une autre des projets externes (reforestation, programmes de protection de la biodiversité, des initiatives de développement communautaire durable...).
- e. Création d'une plateforme nationale pour suivre et évaluer ces investissements afin de garantir une transparence totale sur l'utilisation des fonds alloués au développement durable et offrir une vue d'ensemble des projets soutenus.

4. Élaborer un Index/Score Impact pour les entreprises

- a. Créer un système de notation uniformisé et garanti par l'État, allant de A (excellent) à F (mauvais), qui évalue l'impact global d'une entreprise en matière de RSE/ESG. Ce score sera basé sur des audits officiels réalisés par des organismes certifiés par l'État, et non sur des déclarations auto-rapportées par les entreprises. La notation sera basée sur des critères ESG tangibles, y compris la diversité, les conditions de travail, le respect des droits de l'homme, la prévention du harcèlement sexuel et moral, le dialogue social, la santé, la sécurité et l'impact environnemental.
- b. **Application progressive** : Prioriser initialement les entreprises de plus de 50 salariés, puis étendre le dispositif aux plus petites structures.
- c. **Transparence et communication obligatoire** : Imposer aux entreprises de communiquer leur score annuellement de manière visible, que ce soit sur leurs sites web, dans leurs offres d'emploi, lors de la commercialisation de leurs produits ou services...
- d. **Affichage public** : Le score ainsi obtenu devra être clairement affiché dans les lieux physiques des entreprises (hall d'entrée des magasins, usines, bureaux...).
- e. **Plans d'actions annuels** : Les entreprises qui n'atteindraient pas une certaine note devraient élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions annuel pour améliorer leur score. Ce plan devrait inclure un état des lieux, des actions concrètes et des indicateurs de suivi.
- f. **Répercussions financières** : La performance au Score Impact pourrait avoir un effet sur la cotation financière d'une entreprise par des institutions telles que la Banque de France. De plus, les entreprises ayant une note élevée pourraient bénéficier d'un accès facilité aux prêts d'investissement.
- g. **« Bonus » dans les Marchés Publics** : Une bonne notation ou des engagements forts pourraient être pris en compte comme critères facilitant l'accès aux marchés publics pour les entreprises concernées

5. **Instaurer une obligation pour les dirigeants et, le cas échéant, pour les membres du CSE, à suivre une formation approfondie en développement durable et impact, pour assurer une prise de décision éclairée et responsable.**

- a. Permettre aux dirigeants d'entreprise de mieux comprendre l'empreinte carbone, la gestion des ressources, la biodiversité, les énergies renouvelables et la transition énergétique.
- b. Les sensibiliser aux droits de l'homme, aux normes de travail éthique, à l'inclusion et à la diversité, et aux impacts sociaux de la chaîne d'approvisionnement.
- c. Leur donner des outils et méthodes efficaces pour mesurer, gérer et communiquer sur l'impact environnemental et social de leur entreprise.
- d. Les accompagner pour intégrer le développement durable et l'impact dans la stratégie globale de leur entreprise, définir des objectifs clairs et adopter une approche circulaire.

6. **Instaurer une journée « Impact Entreprises France ».**

L'objectif serait de souligner l'importance de la contribution des entreprises françaises au bien-être sociétal et environnemental, mais aussi stimuler la collaboration entre différents acteurs. Axé sur nos défis nationaux en matière de RSE, cet événement annuel galvaniserait l'engagement des entrepreneurs et renforcerait les synergies avec les institutions publiques et les écoles autour d'une nouvelle dynamique éco-responsable.

- a. Utiliser des outils pédagogiques financés par les OPCO ou par un fonds dédié, comme la "Fresque du Climat", pour poser le cadre, illustrer concrètement les enjeux et solutions, et stimuler la prise de conscience de l'urgence climatique.
- b. Organiser des événements, ateliers ou conférences mettant en avant les entreprises et start-ups ayant un impact notable sur la société.
- c. Inviter les entreprises à ouvrir leurs portes et à montrer comment elles intègrent l'impact dans leurs activités.
- d. Encourager les écoles à inviter des entrepreneurs engagés sur site pour partager leurs expériences et inspirer la prochaine génération.
- e. Créer un programme type "1 jeune 1 solution", en mode RSE, pour que chaque jeune puisse être porteur de projet à impact et mentoré par un entrepreneur engagé.
- f. Établir une plateforme dédiée pour recenser les initiatives, permettre aux entreprises de partager leurs bonnes pratiques, mesurer l'impact de la journée et faciliter les collaborations sur le long terme entre entreprises, pouvoirs publics et institutions éducatives.
- g. **Engagement actif :**
 - i. Entreprises de moins de 100 salariés : sensibilisation ciblée, focalisée sur les dirigeants et, le cas échéant, les membres du CSE.
 - ii. **Entreprises de plus de 100 salariés :** participation de minimum 3% de l'effectif et de tous les membres du CSE, s'il existe, soulignant ainsi l'importance de la RSE au plus haut niveau de représentation des salariés.
- h. **Bien que cette journée soit rémunérée, elle serait spécifiquement exemptée des charges sociales, encourageant ainsi davantage d'entreprises à la soutenir et à s'y engager.**

7. Mettre en place le Crédit d'Impôt Eco-Responsable (CIER) pour encourager les investissements RSE des entreprises

L'investissement dans RSE est vital pour l'avenir durable de notre économie. Pour inciter davantage les entreprises à s'engager sur cette voie, l'introduction d'un avantage fiscal ciblé pourrait être une stratégie efficace. Les entreprises qui alloueraient une portion définie de leurs investissements à des initiatives RSE pourraient bénéficier d'un "Crédit d'Impôt Responsable" (CIER).

- a. Le montant du CIER serait proportionnel aux investissements RSE de l'entreprise. Un pourcentage fixe ou un barème progressif pourrait être utilisé pour déterminer l'avantage fiscal accordé.
- b. Pour garantir l'authenticité des investissements, des critères précis et mesurables seraient établis. Ces critères pourraient porter sur la durabilité environnementale, la justice sociale, la gouvernance éthique...
- c. Un audit ou une certification par un organisme agréé garantirait que les investissements correspondent réellement aux critères définis.
- d. Pour renforcer la crédibilité du CIER, les entreprises bénéficiant de cet avantage fiscal seraient encouragées, voire obligées, de communiquer sur les initiatives RSE financées, démontrant ainsi leur engagement en faveur du développement durable.

8. Renforcement des formations sur la non-discrimination et les violences sexuelles et sexistes

Afin d'améliorer la prise de conscience et la prévention des problèmes de discrimination, de harcèlement et de violences en entreprise, il est essentiel de renforcer et d'élargir les obligations de formation.

- a. **Élargissement du champ d'application de de la formation sur la non-discrimination aux entreprises de plus de 250 salariés, au lieu de 500 actuellement.** Cette formation devrait être impérativement suivie par tous les salariés impliqués dans les processus de recrutement, garantissant que ceux qui sont en première ligne dans le choix des candidats sont pleinement conscients des enjeux liés à la discrimination et disposent des outils pour l'éviter.
- b. **Rendre obligatoire la formation et sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes dans les entreprises :**
 - i. **Élargir les missions du référent harcèlement sexuel** pour inclure explicitement la prévention des violences sexuelles et sexistes, assurant ainsi une meilleure prise en charge des victimes et une intervention plus rapide en cas d'incident.
 - ii. **Introduire une obligation pour les entreprises de sensibiliser tous les nouveaux employés à ces questions dès leur embauche.** Cela pourrait prendre la forme d'une annexe claire et concise ajoutée au contrat de travail ou au livret d'accueil, détaillant les politiques de l'entreprise, les ressources disponibles et les conséquences en cas de comportement inapproprié.
 - iii. **Instaurer une sensibilisation continue,** à travers des ateliers et des sessions de formation annuelles, pour que la prévention reste une priorité.

II. Innovation

1. Redistribution en faveur des TPE/PME du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et du Crédit d'Impôt Innovation (CII) pour un soutien plus équitable à l'innovation

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'Impôt Innovation (CII) jouent un rôle central dans le soutien à l'innovation en France. Cependant, un rééquilibrage entre les grands groupes et les TPE/PME, qui ont souvent plus de mal à financer leurs projets de recherche et d'innovation, pourrait aider à renforcer la compétitivité de l'ensemble du tissu économique français, du plus petit acteur au plus grand.

- a. **Répartition 50/50** : Diviser les fonds disponibles en deux parts égales : 50% dédiés aux grands groupes et 50% dédiés aux TPE et PME. Cette répartition garantirait un soutien équitable à tous les acteurs économiques, quels que soient leur taille et leurs ressources.
- b. **Proposer des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour aider les TPE et PME à accéder plus facilement à ces crédits** et à mettre en œuvre leurs projets de recherche et d'innovation. Fluidifier les échanges grâce au numérique (transparence et suivi en direct de sa demande).

2. Créer un incubateur spécifiquement dédié à la mutualisation des technologies basées sur la DATA pour catalyser l'innovation et faire émerger de nouveaux outils RSE/ESG.

Il y a un besoin impératif de solutions technologiques pour aider les entreprises à mesurer, suivre et atteindre leurs objectifs en matière de durabilité tout en renforçant la transparence et l'efficacité. L'exploitation des données (DATA) est au cœur de cette initiative. Au sein de ce nouvel espace collaboratif, il s'agirait d'encourager les différents acteurs (start-ups, chercheurs, entreprises...) à travailler ensemble (projets open source) pour développer plus rapidement des outils basés sur la DATA destinés à la RSE/ESG et favoriser la souveraineté numérique française :

- a. **Appel à projets** pour identifier les initiatives les plus prometteuses.
- b. **Accompagnement** : mise à disposition des ressources (mentors, experts en DATA et en RSE/ESG, accès à des technologies de pointe).
- c. **Mutualisation des ressources** : faciliter la collaboration entre les participants pour encourager le partage des technologies, des connaissances et des meilleures pratiques.
- d. **Organisation de hackathons ou sprints de développement pour stimuler l'innovation collaborative.**
- e. **Établir des partenariats stratégiques** : liens avec des universités, des centres de recherche et des grands groupes ou entreprises technologiques existantes pour renforcer l'écosystème de l'incubateur.
- f. **Encourager l'adoption par l'État de ces solutions technologiques émergentes** pour améliorer l'efficacité et la qualité des services rendus au public.

III. Employabilité

1. Maintenir l'engagement et renforcer les compétences des collaborateurs

- a. **Allègement des charges lors de la période d'essai :**
Réduire les charges pendant la période d'essai de trois mois pour faciliter les embauches et encourager les employeurs à prendre des risques en matière de recrutement.
- b. **Allègement des charges pour promouvoir la formation des salariés :** Réduire les charges associées aux journées de formation pour encourager la montée en compétence des collaborateurs.
- c. **Création d'un CDI à horaires flexibles :**
Proposer un contrat de travail, inspiré du modèle CESU, pour des secteurs nécessitant de la flexibilité, comme l'hôtellerie ou la restauration, qui permettrait une meilleure adaptation aux fluctuations économiques et aux besoins changeants des entreprises tout en garantissant les droits des salariés.
- d. **Aide à la mobilité géographique :**
Généraliser les aides de l'État garantissant les loyers impayés pour favoriser la mobilité géographique des salariés.
- e. **Flexibilité de rémunération :**
Accompagner les entreprises pour faciliter les acomptes sur salaire via la digitalisation.
- f. **Encouragement à la transmission d'entreprise aux employés :** mettre en place des initiatives visant à encourager la transmission interne, garantissant ainsi la pérennité de l'entreprise, tout en reconnaissant et récompensant l'engagement et la loyauté des employés (fiscalité allégée et adaptée avec l'instauration d'une **flat tax préférentielle, décote sur la valeur de l'entreprise, accompagnement et simplification de la procédure administrative de transmission**).

2. Valoriser l'emploi des seniors dans l'entreprise :

- a. **Instaurer une dégressivité des charges ou mettre en place une prime, sur le même principe que l'alternance, pour l'embauche des plus de 55 ans,** favorisant ainsi leur employabilité.
- b. **Encourager les liens intergénérationnels dans l'entreprise et favoriser la transition vers un temps de travail réduit** pour les plus de 55 ans, en valorisant l'engagement des seniors dans des activités de mentorat.

3. Protéger le statut de Freelance :

- a. Protéger et renforcer le statut des freelances.
- b. Étendre les droits de formation aux freelances avec, si nécessaire, la mise en place d'une nouvelle cotisation.

4. Régulation du CPF :

Réguler les formations éligibles au CPF et exclure celles sans impact réel sur l'employabilité. Intervention du gouvernement pour définir les formations les plus pertinentes secteur par secteur.

IV. International – Europe :

Œuvrer pour l'harmonisation au niveau européen de bonnes pratiques entrepreneuriales afin que tous les pays soient alignés en termes d'engagement :

Mettre en place « l'éco-production », une contribution du consommateur sur le recyclage des ressources de production répercutée sur le prix de vente.

À l'instar de l'éco-participation, instaurer une contribution obligatoire (calculée en pourcentage du prix d'achat) de la part de chaque acquéreur de produits ou équipements neufs, spécifiquement affectée au recyclage et à la réutilisation des déchets de fabrication.

Cette initiative vise à réinjecter ces déchets dans les circuits de production, les transformant ainsi en nouvelles matières premières. La mention de l'éco-production figurerait sur les étiquettes de manière visible et séparée du prix du produit pour une meilleure information du consommateur.

L'éco-production ne générerait aucun bénéfice, puisque l'intégralité des fonds serait reversée à un éco-organisme agréé par l'État qui prendrait en charge ces déchets de production pour les dépolluer et les recycler.

Cette mesure serait un engagement fort des entrepreneurs européens et des pouvoirs publics en matière de durabilité et ce, dès les premières étapes du cycle de vie du produit.

LA DELEGATION FRANCAISE

La Présidente :

Areeba Rehman, Présidente de FRETBUY/MYBOXMAN

Les Sherpas :

Charly Gaillard, CEO de BEAGER

Philippe Rivière, CEO d'ACI Groupe

Les membres :

Kader Jawneh, Fondateur AFRIK'N'GROUP

Xavier Morcillo, Président Fondateur d'AMEXIO

Béatrice Eastham, Présidente Fondatrice de CLEMEET

Mehdi Chouiten, CEO de DATATEGY

Michaël Brugeas, Gérant de EOLE LOISIRS

Céline Dassonville, Fondateur et CEO d'ETHIWORK

Malek Semar, Associé FRANCE INDUSTRIES ASSAINISSEMENT, Président NO WATER NO US

Philippe Chieu, Président d'HOA NAM

Anne Hummler, Présidente d'INFERENTIAL

Jean-Baptiste Raphanaud, Président Fondateur d'IZHO

Félix Bonduelle, CEO de JAVELOT

Aurélié Billat Payet, Fondatrice et CEO de KAIROS FORTUNA

Fanny Deléage, Présidente de LA TANNERIE VÉGÉTALE

Constance Nevoret, Présidente de LITTLEBIGCONNECTION, accompagnée d'Urbain Adrian

Maxime Eduardo, CEO de NABOO

Raphaël Brochard, Co-fondateur et CEO de PICNIC KIOSQUE

Arbia Smiti, Co-fondatrice et CEO de ROSALY

Jérémy Grasset, CEO de SHANTI TRAVEL

Juliette Soria, Présidente de SILAMIR

Julie Machillot, CEO de STORYFOX

Myriam Fournier Kacimi, CEO de SUNGY

L'Advisor :

Philippe Lerouge, CEO de PLD



Association Citizen Entrepreneurs- 102 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris

www.citizen-entrepreneurs.com – contact@citizen-entrepreneurs.com